ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

questions écrites

Question écrite n° 47974

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre délégué aux relations avec le Parlement sur le fait que le respect de la démocratie parlementaire exige que les ministres répondent aux questions écrites dans les délais prévus par le règlement de l'Assemblée nationale. A fortiori, le ministère chargé des relations avec le Parlement devrait donner l'exemple en la matière. Pour les questions écrites qui ont été posées à son ministère par des députés entre le 1er juillet 2003 et le 30 juin 2004, elle souhaiterait connaître leur nombre total ainsi que le nombre de celles auxquelles il n'a pas répondu dans les délais. Á titre subsidiaire, elle souhaiterait, bien entendu, qu'il soit répondu à la présente question dans les délais réglementaires.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux relations avec le Parlement confirme à l'honorable parlementaire que le respect de la démocratie parlementaire exige que les ministres répondent aux questions écrites posées par les députés dans les délais prévus par le règlement de l'Assemblée nationale. En ce qui concerne les questions qui lui ont été posées depuis juin 2002 (secrétariat d'État aux relations avec le Parlement puis ministre délégué aux relations avec le Parlement), il lui précise que sur les 45 questions écrites qui lui ont été posées par des députés, 43 ont reçu une réponse (soit un taux de 95,6 %) et 41 ont été publiées dans le délai de deux mois (soit un taux de 91,1 %), alors que 2 questions seulement ont été publiées après l'expiration du délai de deux mois (soit un taux de 91,1 %). Du 1er juillet 2003 au 21 septembre 2004, 16 questions écrites ont été posées par des députés, une seule réponse est intervenue après l'expiration des délais. Le dépassement du délai n'est parfois imputable qu'à la transmission finale de la réponse au Journal officiel pour publication.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47974
Rubrique : Parlement
Ministère interrogé : relations avec le Parlement
Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 octobre 2004, page 7715
Réponse publiée le : 2 novembre 2004, page 8704